

# Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des activités de diffusion en Grèce

2015/2032(BUD) - 25/03/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 540 voix pour, 54 voix contre et 7 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de **3.746.700 EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide à la Grèce confrontée à des licenciements dans le secteur de l'édition.

Le Parlement rappelle que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial ou licenciés en raison de la crise économique et financière mondiale, et pour les accompagner dans leurs efforts de réinsertion sur le marché du travail.

**Demande de la Grèce** : la Grèce a introduit la demande EGF/2014/015 GR/Attica – Édition relative à une contribution financière du FEM, à la suite de 705 licenciements dans 46 entreprises opérant dans le secteur de la division 58 de la NACE Rév. 2 (édition) dans la région grecque de l'Attique (GR 30), de niveau NUTS 2. Le Parlement constate que les conditions fixées à l'article 4, par. 1, point b), du règlement FEM sont remplies. Par conséquent, **la Grèce a droit à une contribution financière du FEM.**

Le Parlement se félicite de ce que les autorités grecques, soucieuses d'apporter une aide rapide aux travailleurs, aient décidé de lancer la mise en œuvre des services personnalisés aux travailleurs affectés, le 28 novembre 2014, sans attendre la décision d'octroi d'un soutien du FEM pour l'ensemble coordonné proposé.

**Nature des licenciements** : le Parlement observe que les licenciements dans le secteur de l'édition en Attique sont liés à la crise économique et financière mondiale qui a provoqué baisse du revenu pour les ménages et une réduction drastique des prêts accordés aux entreprises et aux particuliers en raison des difficultés de trésorerie des banques grecques. Il constate que ces licenciements devraient être lourds de conséquences en Attique qui est déjà celle des 13 régions grecques qui **compte le plus grand nombre de chômeurs.**

**Un ensemble de services personnalisés** : le Parlement observe que l'ensemble coordonné de services personnalisés consiste en un soutien à la création d'entreprises, sous forme d'aides à l'emploi indépendant (pour 1,2 million EUR), mais comprend également des mesures d'orientation professionnelle et de formation – qui incluent notamment des allocations de formation professionnelle (pour 1,104 million EUR) et de formation (828.000 EUR) –, ainsi que des allocations de recherche d'emploi et de mobilité. Il salue en outre le fait que l'ensemble coordonné de services personnalisés a été composé en consultation avec les représentants des bénéficiaires qui ont proposé au ministère grec du travail de demander l'intervention du FEM, conscients de ses retombées rapides et de son efficacité. Il relève que le rôle de coordination et la contribution des représentants des bénéficiaires visés ont été essentiels pour la mise en place des services personnalisés, lorsque l'on sait que les licenciements sont intervenus dans **46 sociétés différentes du secteur de l'édition.**

**Aide à la réorientation professionnelle** : le Parlement se félicite de ce que tous les travailleurs se soient vu offrir une réorientation professionnelle incluant diverses étapes dont des conseils personnalisés et des plans de réinsertion à l'emploi. Il relève que le montant maximal admissible de 15.000 EUR sera réparti

entre 80 travailleurs maximum, afin de les aider à créer leur propre entreprise. Le but de cette mesure est d'encourager l'esprit d'entreprise en apportant un financement à des initiatives entrepreneuriales viables, qui devraient entraîner **la création de nouveaux emplois à moyen terme**.

Il rappelle également qu'il est essentiel d'améliorer l'employabilité de tous les travailleurs grâce à une formation adaptée et à la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises tout au long de leur carrière professionnelle.

Il indique enfin que l'aide apportée par le FEM doit uniquement cofinancer des mesures actives sur le marché du travail qui débouchent sur des emplois durables à long terme.